

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° 899

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, M. Albertini, Mme Bellamy, M. Berrios, M. Brard, M. Gernigon,
Mme Gérard, M. Jolivet, M. Lam, M. Lemaire, Mme Mesnard, M. Thiébaut, Mme Violland,
M. Roseren, M. Portarrieu, Mme Piron et M. Marcangeli

ARTICLE PREMIER

Supprimer l’alinéa 43.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l’alinéa 43, qui propose de revenir sur la durée d’assurance nécessaire pour bénéficier d’une retraite à taux plein, en la ramenant à 160 trimestres pour les fonctionnaires et les militaires. Une telle mesure, portée par le groupe LFI, reflète une incapacité à comprendre les enjeux de solidarité et de responsabilité nécessaires à notre système par répartition.

En rétablissant une durée d’assurance aussi faible pour certains régimes, cette disposition crée une injustice flagrante pour les autres travailleurs, notamment ceux du secteur privé, qui doivent cotiser plus longtemps. Cette rupture d’équité mine la confiance des Français dans un système de retraite déjà sous tension. De plus, cette proposition aggrave le déséquilibre financier des régimes spéciaux, alors même que des efforts significatifs ont été consentis pour harmoniser les règles.

LFI, prêt à tout pour marquer des points politiques, s’allie une fois de plus avec l’extrême droite pour imposer cette mesure. Cette stratégie révèle une instrumentalisation cynique des institutions et une absence totale de vision pour l’avenir du pays. Supprimer cet alinéa, c’est réaffirmer notre engagement pour une réforme juste et cohérente, qui protège le système de retraite pour toutes les générations.